

MALADIE ET TRAVAIL EN PICARDIE

1^e quinzaine des maladies à caractère professionnel (avril 2009)

La Picardie dans le dispositif de surveillance épidémiologique des maladies à caractère professionnel

Chiffres clés en Picardie

34,7 %

le taux de participation des médecins du travail lors de la quinzaine.

1,0 %

la proportion des salariés de la région reçus en visite durant la quinzaine.

54,3 %

la proportion des ouvriers parmi les salariés reçus en visite. (30,6 % des salariés de la région sont des ouvriers).

6,2 %

le taux de signalement des MCP.

71,9 %

la proportion des agents d'exposition professionnelle impliqués dans les MCP appartenant à la catégorie « ambiances et contraintes physiques ».

3,9 %

le taux de prévalence de la catégorie de pathologies la plus fréquente : les troubles musculo-squelettiques.

1,4 %

le taux de prévalence de la souffrance psychique parmi les salariés reçus.

39,8 %

la proportion des pathologies signalées qui rempliraient tous les critères d'un tableau de maladies professionnelles indemnissables.

En France, tout salarié atteint d'une maladie provoquée par son activité professionnelle peut en obtenir réparation sans devoir en apporter la preuve devant les tribunaux. À la demande du salarié auprès de la Sécurité sociale répond en effet l'indemnisation de la maladie à condition qu'elle fasse partie de la liste des maladies professionnelles indemnissables reconnues au travers des tableaux de maladies professionnelles. De plus, toutes les conditions inscrites dans ces tableaux doivent être remplies. Si la maladie du salarié ne répond pas à ces critères, une reconnaissance du caractère professionnel de sa maladie demeure possible, après avis du comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP). La Sécurité sociale (régime général) publie chaque année les statistiques des maladies professionnelles reconnues (et indemnisées). Pourtant plusieurs études montrent que ces statistiques reflètent insuffisamment les risques professionnels.

Par ailleurs, le code de la sécurité sociale impose à tout docteur en médecine de déclarer à l'inspection médicale du travail tout signe, symptôme ou maladie dont il suspecte l'origine professionnelle. Le praticien effectue alors un signalement en maladie à caractère professionnel (MCP). Une meilleure connaissance des risques professionnels nécessite une meilleure observation des maladies professionnelles, qu'elles soient reconnues (maladies professionnelles indemnissables) ou non (MCP). Pourtant, les MCP sont encore insuffisamment signalées par le corps médical, que les médecins soient généralistes ou d'une autre spécialité, médecins libéraux, hospitaliers ou de la Sécurité sociale, médecins de soins ou de prévention.

En conséquence, l'Institut de veille sanitaire (InVS) et l'Inspection médicale du travail (IMT), service du ministère du travail, ont mis en place un dispositif de surveillance épidémiologique en milieu du travail, faisant du médecin du travail le pilier de la déclaration en MCP. Ce dispositif a débuté en Pays de la Loire en 2003 et, en 2009, 11 régions y participent. En Picardie, le programme y est décliné avec l'observatoire régional de la santé et du social (OR2S) comme partenaire. L'objectif du recueil mis en place est de mesurer la prévalence des MCP en tenant compte des données de la population d'où elles proviennent, d'évaluer les liens entre agents d'exposition et catégories de pathologies et aussi d'estimer la proportion des maladies professionnelles non indemnisées. Le médecin du travail enregistre ainsi exhaustivement tous les cas de MCP observées en visite médicale du travail au cours de deux quinzaines par an.

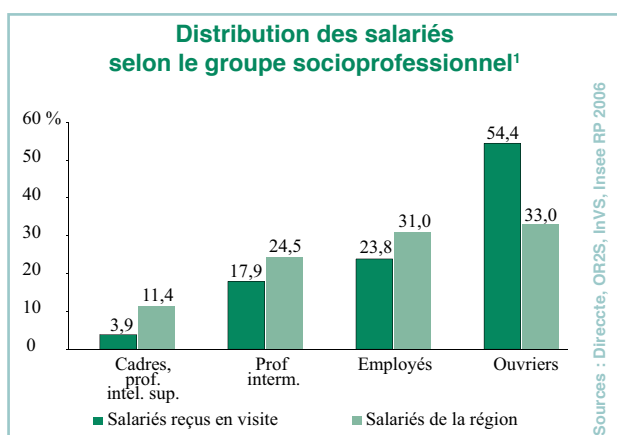
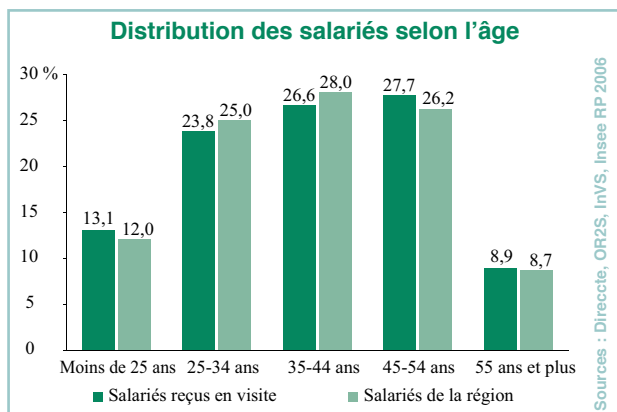
Au cours de la quinzaine mis en place en avril 2009 en Picardie, les médecins du travail participants ont recueilli les données à l'aide de deux outils : un tableau de bord recueillant les caractéristiques (sexe, âge, secteur d'activité, profession) de tous les salariés reçus en visite et une fiche de signalement renseignant sur les MCP présentées par chaque salarié. Le codage des maladies a été réalisé à partir de la classification internationale des maladies version 10 (Cim-10). Les médecins signalaient aussi sur cette fiche de un à trois agents d'exposition professionnelle qu'ils considéraient comme impliqués dans l'apparition ou l'aggravation de chaque MCP.

Description des salariés participant à la quinzaine.....	2
Prévalence des maladies à caractère professionnel en Picardie.....	3
Pathologies signalées en maladies à caractère professionnel.....	4

Les troubles musculo-squelettiques.....	5
La souffrance psychique.....	6
Les autres pathologies signalées en maladies à caractère professionnel.....	7
Les maladies professionnelles indemnissables.....	7
Synthèse.....	8



Description des salariés participant à la quinzaine



¹ Les pourcentages sont calculés pour l'ensemble des 4 groupes socioprofessionnels présentés

Distribution des salariés selon le secteur d'activité

Secteur d'activité	Effectifs des salariés reçus	% des salariés reçus	% des salariés de la région
Agriculture	192	3,1	1,8
Industrie	1 895	30,6	21,0
Construction	313	5,1	6,2
Commerce	812	13,1	12,8
Transports	432	7,0	5,1
Services aux particuliers	293	4,7	7,6
Activités financières	122	2,0	2,0
Services aux entreprises et immobilier	878	14,2	12,3
Administration	367	5,9	11,5
Éducation santé social	898	14,5	19,8
Non précisé	330	-	-

Sources : Direccte, OR2S, InVS
Analyse n°33, Insee Picardie mars 2009

1 % des salariés de la région reçus au cours de la quinzaine, majoritairement des hommes

Au cours de la quinzaine menée en avril 2009 en Picardie, les 75 médecins du travail participants ont reçu 6 532 salariés en visite, ce qui correspond à 1,0 % des salariés de la région Picardie.

Les salariés reçus au cours de la quinzaine sont majoritairement des hommes (59,5 %)*. Cette proportion est significativement supérieure ($p < 0,001$) à la proportion des hommes salariés de la région (52,7 %).

Durant la quinzaine, l'âge moyen des salariés vus en visite est de 40,0 ans ($\pm 11,3$ ans) avec un âge minimum de 16 ans et maximum de 72 ans. La distribution des âges diffère significativement de celle des salariés de la région Picardie ($p < 0,001$), les classes d'âge des moins de 25 ans et des plus de 45 ans étant surreprésentées. Les moins de 25 ans sont les salariés les plus fréquemment reçus lors d'une visite d'embauche (58,8 %) et les salariés de 45 ans et plus sont les plus fréquemment reçus lors des visites périodiques (61,2 %).

* le genre n'a pas été précisé pour 3 salariés.

Les ouvriers majoritaires parmi les consultants

Le groupe socioprofessionnel ayant le plus consulté durant la quinzaine est celui des ouvriers. En comparant avec la répartition en groupe socioprofessionnel de la région, une surreprésentation des ouvriers ($p < 0,001$) est observée.

Les salariés** ayant le plus consulté durant la quinzaine sont les salariés du secteur de l'industrie surreprésentés par rapport à la population des salariés de Picardie. Les salariés du secteur de l'administration sont, au contraire, sous-représentés par rapport à la population des salariés picards ($p < 0,001$). La fréquence des visites auprès des médecins du travail dépend de la formation exercée, ce qui est à prendre en compte dans les différences observées entre les groupes socioprofessionnels et les secteurs d'activité.

** Étant donné le faible effectif des groupes socioprofessionnels des agriculteurs, artisans et commerçant, l'analyse n'a pu être réalisée sur ces groupes.

Glossaire

Signalement : un signalement en MCP avait lieu lorsque le médecin du travail participant recevait un salarié présentant un symptôme ou une maladie à caractère professionnel non indemnisé.

Taux de signalement : le taux de signalement est le pourcentage de salariés signalés en MCP par le médecin du travail par rapport au nombre de salariés vus en visite. Le taux de signalement permet d'estimer le taux de prévalence des MCP.

Prévalence : la prévalence d'une catégorie donnée de pathologie est le nombre de salariés présentant au moins une pathologie de cette catégorie. Ainsi, si un salarié présente 3 troubles musculo-squelettiques (TMS), 3 pathologies de la catégorie TMS seront comptabilisées, mais seulement 1 TMS en terme de prévalence.

Taux de prévalence : le taux de prévalence d'une catégorie donnée de pathologies est le pourcentage de salariés présentant au moins une pathologie de cette catégorie sur le nombre de salariés reçus en visite.

Agent d'exposition professionnelle : un agent d'exposition est un agent susceptible d'après le médecin du travail d'être responsable d'une pathologie. Ces agents d'exposition sont classifiés en 4 catégories et 31 sous-catégories.

Codage : le codage des affections est réalisé à l'aide de la dixième classification internationale des maladies (Cim 10), et celui des agents d'exposition à l'aide d'un thésaurus défini par l'InVS et basé sur les nuisances prises en compte dans l'enquête Sumer (Surveillance médicale des expositions et des risques, enquête nationale 2003 du Ministère du Travail - Dares - par les médecins du travail).



Prévalence des maladies à caractère professionnel en Picardie

403 salariés concernés par les maladies à caractère professionnel

Les médecins du travail participant à la quinzaine d'avril 2009 ont signalé 403 salariés atteints de MCP, soit un taux de prévalence de 6,2 %. Chaque médecin a signalé en moyenne 5,4 MCP. En tenant compte du temps d'activité des médecins (en ETP), chaque médecin a réalisé en moyenne 6,4 signalements. Ces moyennes globales masquent des disparités entre médecins, certains n'ayant eu aucun signalement alors que l'un d'entre eux en a relevé 32.

Le taux de signalement par médecin, en tenant compte du temps d'activité est de 7,0 signalements pour 100 visites.

Le nombre moyen de signalements des 8 médecins du travail de la MSA (4,7) est inférieur à celui des autres médecins (5,4), mais le taux de signalement des médecins de la MSA (8,5 %) est supérieur à celui des autres médecins (6,0 %).

Les femmes plus concernées que les hommes

Les femmes sont plus touchées ($p < 0,05$) que les hommes, avec un taux de signalement en MCP de 7,0 % (5,6 % chez les hommes).

L'âge moyen des salariés ayant fait l'objet d'un signalement en MCP (44,5 ans) est supérieur ($p < 0,001$) à celui des autres salariés (39,7 ans). Parmi les salariés ayant fait l'objet d'un signalement, l'âge moyen des femmes (44,6 ans) n'est pas différent de celui des hommes (44,4 ans). Le taux de signalement augmente en fonction de l'âge ($p < 0,001$). La classe des 45-54 ans est la plus touchée par les MCP, avec un taux de signalement de 9,5 %.

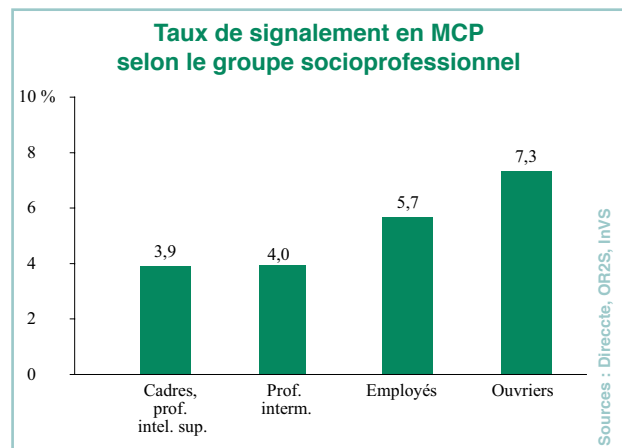
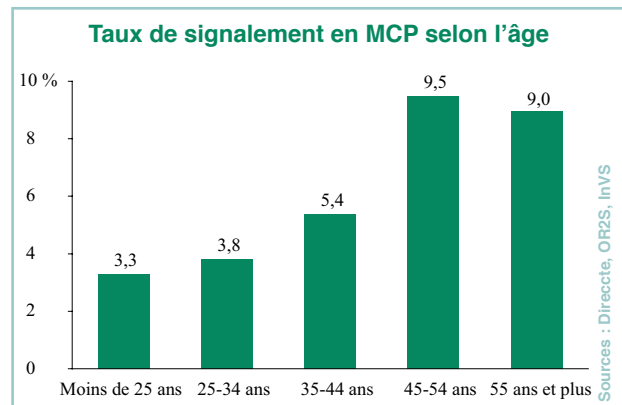
La catégorie des ouvriers est plus touchée par les MCP que les autres professions ($p < 0,001$) avec un taux de signalement de 7,3 %. Les secteurs de l'agriculture (9,4 %), de l'industrie (8,3 %) et des services aux particuliers (8,2 %) ont les taux de signalement en MCP les plus élevés.

Une faible prévalence des maladies à caractère professionnel au cours des visites périodiques

Les salariés consultent le médecin du travail dans ou en dehors du cadre des visites périodiques annuelles (ou le plus souvent tous les deux ans). C'est au cours des visites d'embauche que le taux de signalement est le plus faible (2,0 %). En revanche, c'est à la visite de reprise (13,7 %) du travail après une maladie ou un accident du travail que le taux de signalement est le plus élevé. Cette visite est en effet un moment privilégié pour obtenir de l'employeur un aménagement du poste ou des horaires de travail.

Une participation de plus d'un tiers des médecins du travail

Soixante-quinze médecins du travail sur les 216 que compte la région ont participé en avril 2009 à la quinzaine des MCP en Picardie, soit un taux de participation de 34,7 %. Parmi les médecins participants, 70 exercent au sein d'un service de santé au travail (médical) inter-entreprises (dont 8 médecins de la Mutualité sociale agricole : MSA) et 5 au sein d'un service de santé au travail d'entreprise. En tenant compte du temps d'activité des médecins, chaque médecin au cours d'un équivalent temps plein a reçu en moyenne 98,7 salariés en visite durant la quinzaine des MCP (Min 20, Max 174).



Taux de signalement en maladies à caractère professionnel selon le secteur d'activité

Secteur d'activité	Nombre de signalements	Taux de signalement (%)
Agriculture	18	9,4
Industrie	158	8,3
Construction	25	8,0
Commerce	49	6,0
Transports	22	5,1
Services aux particuliers	24	8,2
Activités financières	4	3,3
Services aux entreprises et immobilier	36	4,1
Administration	22	6,0
Éducation santé social	33	3,7

Sources : Direccte, OR2S, InVS

Les signalements en maladies à caractère professionnel selon le type de visite

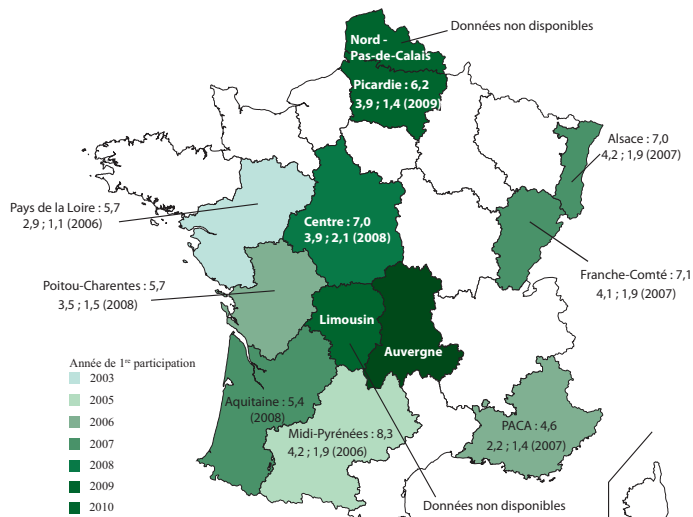
Type de visite	Nombre de visites	% des visites	Nombre de signalements	Taux de signalement (%)
Périodique	3 492	54	217	6,2
Embauche	1 674	26	49	2,9
Reprise	669	10	47	7,0
Pré-reprise	80	1	11	13,7
À la Demande	592	9	79	13,3

Sources : Direccte, OR2S, InVS



Pathologies signalées en maladies à caractère professionnel

Prévalence des MCP, des TMS et de la souffrance psychique dans les régions participantes



Région : Taux de prévalence des MCP (%)
Taux de prévalence des TMS (%); Taux de prévalence de la souffrance psychique (%)
(Année de recueil des données)

Sources : Régions participantes, InVS

Prévalence et taux prévalence par sexe des catégories de pathologies

Pathologies	Femmes		Hommes		Total	
	Prévalence %	Prévalence %	Prévalence %	Prévalence %	Prévalence %	Prévalence %
TMS	118	4,5	139	3,6	257	3,9
Souffrance psychique	47	1,8	44	1,1	91	1,4
Audition	dnp		dnp		20	0,3
Peau	8	0,3	10	0,3	18	0,3
Appareil locomoteur	5	0,2	6	0,2	11	0,2
Arthrose ¹	dnp		dnp		8	0,1
Autres	6	0,2	6	0,2	12	0,2

Sources : Direccte, OR2S, InVS

¹ L'arthrose fait partie des pathologies de l'appareil locomoteur mais a été isolé pour ce tableau. dnp : données non publiables

Agents d'exposition professionnelle impliqués dans les maladies à caractère professionnel

Agents d'exposition	Nombre d'agents signalés	%
Ambiances et contraintes physiques	481	71,9
Contraintes posturales et articulaires	261	39,0
Manutention manuelle de charge	144	21,5
Travail avec machines et outils vibrants	24	3,6
Nuisances sonores	20	3,0
Conduite	18	2,7
Nuisances thermiques	8	1,2
Autres	6	0,9
Facteurs organisationnels et relationnels	158	23,6
Dysfonction managériale / Problème collectif de travail	43	6,4
Organisation du temps dans le travail (rythme, cadence, surcharge)	32	4,8
Horaire et durée de travail	31	4,6
Violence psychologique	16	2,4
Facteurs économiques et sociaux	14	2,1
Contact avec le public et les usagers	11	1,6
Autres	11	1,6
Exposition aux agents chimiques	27	4,0
Poussières	6	0,9
Détergents	5	0,7
Autres	16	2,4
Exposition à des agents biologiques	3	0,4

Sources : Direccte, OR2S, InVS

La Picardie proche de la moyenne nationale pour la prévalence des MCP

Le dispositif de surveillance épidémiologique en milieu du travail a débuté en 2003 en région Pays de la Loire. En 2009, onze régions ont participé à ce dispositif, dont la Picardie. Le taux de prévalence des MCP en Picardie (6,2 %) est proche de la moyenne des taux de prévalence observés dans les régions pour lesquelles ont pu être obtenues des données (6,3 %). Concernant les troubles musculo-squelettiques (TMS), le taux de prévalence en Picardie (3,9 %) est égal à la médiane des taux de l'ensemble de ces régions. Le taux de prévalence de la souffrance psychique est en dessous du taux de prévalence moyen des autres régions (1,6 %).

441 pathologies signalées en maladies à caractère professionnel

Les médecins du travail ont signalé 441 pathologies distinctes pour les 403 salariés signalés atteints d'une MCP. Parmi ceux-ci, 366 (90,8 %) présentent une seule pathologie, 36 salariés (8,9 %) deux, et un seul salarié (0,2 %) trois.

Les pathologies les plus fréquemment signalées sont les troubles musculo-squelettiques (TMS) avec un taux de prévalence de 3,9 % parmi les salariés reçus au cours de la quinzaine et la souffrance psychique avec un taux de prévalence de 1,4 %. Les autres pathologies signalées sont représentées par les troubles de l'audition, les maladies de peau, les pathologies de l'appareil locomoteur, notamment l'arthrose. Enfin, les autres pathologies signalées (effectif inférieur à 5) concernent les allergies des voies respiratoires et de l'oeil, les troubles vasculaires, les hernies, les troubles endocriniens, les pathologies infectieuses et les tumeurs. Les médecins du travail n'ont signalé aucune maladie cardiaque, gastro-entérologique, neurologique, toxicologique ni ophtalmique durant la quinzaine.

Les agents d'exposition professionnelle signalés

Les médecins du travail ont recensé 669 agents d'exposition impliqués dans les MCP signalées. Parmi les quatre catégories d'agents d'exposition, la catégorie la plus fréquemment citée est celle des « ambiances et contraintes physiques » (71,9 % des agents signalés) suivie par les « facteurs organisationnels et relationnels » (23,6 % des agents signalés). Les agents les plus cités sont les contraintes posturales et articulaires (39,0 %), la manutention manuelle de charges lourdes (21,5 %), les dysfonctionnements managériaux (6,4 %), l'organisation du temps dans le travail (4,8 %), les horaires et les durées de travail (4,6 %).



Les troubles musculo-squelettiques

Les troubles musculo-squelettiques sont les maladies à caractère professionnel les plus fréquentes

Les troubles musculo-squelettiques*, au nombre de 280, sont les pathologies les plus fréquemment signalées en MCP par les médecins du travail au cours de la quinzaine. Les TMS sont localisés le plus fréquemment au niveau du rachis (36,2 %), du canal carpien (25,8 %), de l'épaule (18,8 %) et du coude (13,1 %). La prévalence de ces troubles est de 257, ce qui signifie que 257 salariés signalés en MCP présentent au moins une pathologie de cette catégorie. Le taux de prévalence de cette catégorie parmi la population des salariés reçus en visite médicale du travail est de 3,9 %.

Les femmes sont les plus concernées par les TMS avec un taux de prévalence de 4,5 % (3,6 % chez les hommes). L'âge moyen des salariés affectés par les TMS est de 44,1 (± 10,0 ans). Le taux de prévalence de cette pathologie croît avec l'âge, avec un maximum pour la classe d'âge des 45 à 54 ans (6,4 %) avant de diminuer chez les plus de 55 ans (4,1 %). Le taux de prévalence est plus important chez les ouvriers (5,3 %) et chez les employés (3,5 %). Enfin, parmi les secteurs d'activité, sont retrouvés les taux de prévalence des TMS les plus élevés dans les secteurs de l'agriculture (6,8 %) et de la construction (6,1 %).

* regroupent notamment les syndromes du canal carpien, les lombalgies et lombo-radiculalgies, les épicondylites du coude et les douleurs de l'épaule.

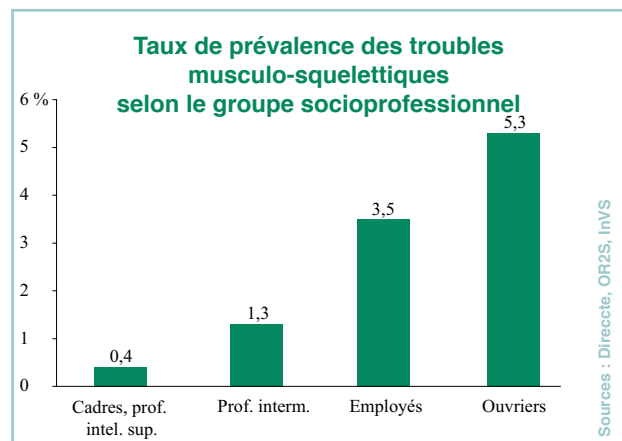
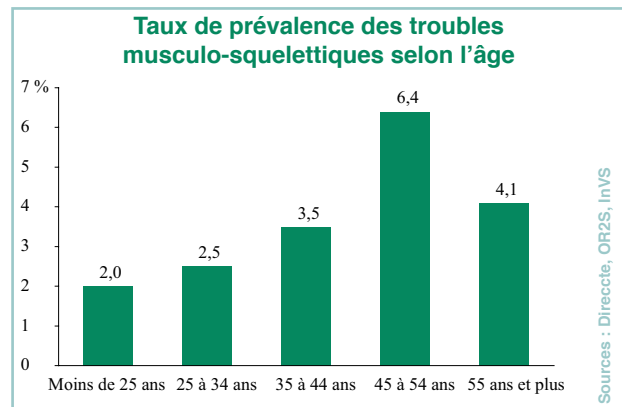
Les agents d'exposition professionnelle responsables des troubles musculo-squelettiques

La catégorie d'agents d'exposition la plus fréquemment impliquée dans les troubles musculo-squelettiques est la catégorie « ambiances et contraintes physiques » avec 146,7 agents pour 100 TMS signalés. Les contraintes posturales et articulaires (79,8 agents pour 100 TMS) et la manutention manuelle de charges (49,0 agents pour 100 TMS) sont majoritairement en cause dans cette catégorie.

Les 10 diagnostics les plus fréquents de la catégorie troubles musculo-squelettiques

Pathologies	Rang	Effectif
Canal carpien	1	64
Lombalgie sans sciatique ni hernie discale	2	48
Epicondylite	3	27
Lombo-radiculalgies	4	21
Douleurs de l'épaule	5	18
Tendinite épaule / tendinite biceps	6	16
Néuralgies cervico-brachiales	7	10
Atteinte coiffe des rotateurs	8	9
Epitrochléite	9	7
Périarthrite scapulo-humérale	10	6

Sources : Direccte, OR2S, InVS



Taux de prévalence des troubles musculo-squelettiques selon le secteur d'activité

Secteur d'activité	Effectifs des TMS	Taux de prévalence (%)
Agriculture	13	6,8
Industrie	102	5,4
Construction	19	6,1
Commerce	35	4,3
Transports	15	3,5
Services aux particuliers	12	4,1
Activités financières	dnp	1,6
Services aux entreprises et immobilier	23	2,6
Administration	12	3,3
Éducation santé social	17	1,9

Sources : Direccte, OR2S, InVS

dnp : données non publiables

Implication des agents d'expositions dans les troubles musculo-squelettiques

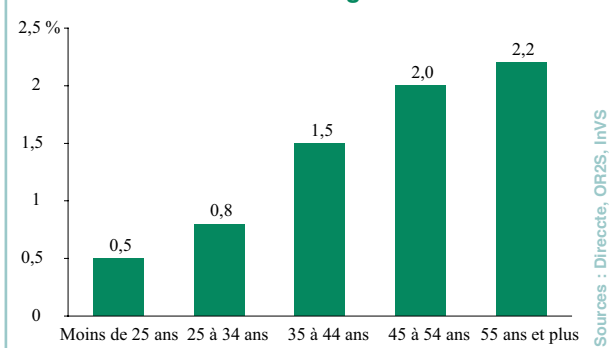
Agents d'exposition	Nombre d'agents d'exposition impliqués pour 100 TMS	Distribution des agents d'exposition impliqués dans les TMS (%)
Ambiances et contraintes physiques	146,7	94,5
Contraintes posturales et articulaires	79,8	51,4
Manutention manuelle de charge	49,0	31,6
Travail avec machines et outils vibrants	8,2	5,3
Conduite	6,2	4,0
Autres	3,6	2,3
Facteurs organisationnels et relationnels	8,6	5,5
Organisation temps	4,3	2,8
Dysfonction managériale	2,7	1,8
Autres	1,6	1,0

Sources : Direccte, OR2S, InVS

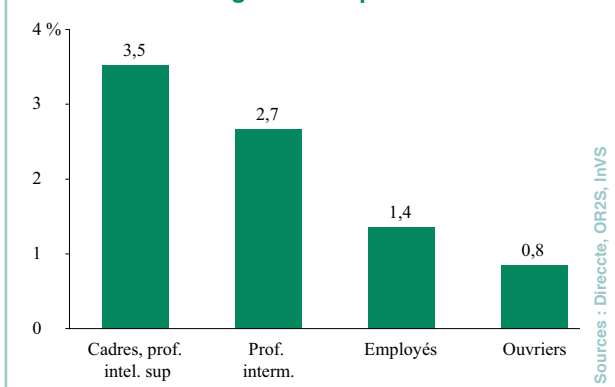


La souffrance psychique

Taux de prévalence de la souffrance psychique selon l'âge



Taux de prévalence de la souffrance psychique selon la catégorie socioprofessionnelle



Taux de prévalence de la souffrance psychique selon le secteur d'activité

Secteur d'activité	Souffrance psychique (effectif)	Taux de prévalence (%)
Agriculture	dnp	1,0
Industrie	36	1,9
Construction	dnp	0,0
Commerce	8	1,0
Transports	5	1,2
Services aux particuliers	dnp	1,4
Activités financières	dnp	1,6
Services aux entreprises et immobilier	9	1,0
Administration	10	2,7
Éducation santé social	11	1,2

Sources : Direccte, OR2S, InVS dnp : données non publiables

Les troubles du sommeil et les syndromes dépressifs sont les troubles les plus fréquents

La catégorie de pathologie « souffrance psychique* » est la deuxième signalée par ordre de fréquence. Aucune pathologie de cette catégorie n'est concernée par les tableaux de maladies professionnelles indemnifiables, et est très rarement reconnue dans le cadre du CRRMP. Dans cette catégorie, 91 pathologies ont été signalées par les médecins du travail participant à la quinzaine des MCP. Le taux de prévalence de la souffrance psychique parmi la population des salariés reçus en visite par les médecins du travail est de 1,4 %. À noter qu'aucun salarié ne présentait plus d'une pathologie de cette catégorie.

Les femmes sont plus souvent concernées par la souffrance psychique (taux de prévalence de 1,8 %) que les hommes (1,1 %). L'âge moyen des salariés affectés par ces pathologies est de 45,2 (± 9,5 ans). Le taux de prévalence de cette catégorie de pathologies est croissant avec l'âge, avec un taux de prévalence de 2,2 % chez les 55 ans et plus. Tous les groupes socioprofessionnels sont concernés par la souffrance psychique, mais le taux de prévalence est le plus élevé chez les cadres et professions intellectuelles supérieures (3,5 %) et le plus faible chez les ouvriers (0,8 %). L'administration, avec un taux de prévalence de 2,7 %, est le secteur d'activité le plus touché par la souffrance psychique.

* regroupe les troubles du sommeil, les syndromes dépressifs et anxio-dépressifs ainsi que la souffrance au travail.

Les agents d'exposition professionnelle impliqués dans la souffrance psychique

La souffrance psychique est toujours en relation avec des facteurs organisationnels et relationnels. Les médecins du travail ont rapporté 138,5 agents impliqués pour 100 pathologies de type souffrance psychique. Les problèmes les plus fréquemment soulevés se rapportent aux horaires et à la durée de travail (31,9 pour 100 pathologies), aux dysfonctionnements managériaux et problèmes collectifs de travail (31,9 pour 100 pathologies), aux rythmes, cadences et surcharge de travail (23,1 pour 100 pathologies).

Implication des agents d'exposition dans la souffrance psychique

Agents d'exposition	Nombre d'agents impliqués pour 100 pathologies signalées	Distribution des agents d'exposition impliqués dans les souffrances psychiques (%)
Facteurs organisationnels et relationnels	138,5	100,0
Horaires et durée de travail	31,9	23,0
Dysfonctionnement managérial / Problème collectif de travail	31,9	23,0
Organisation du temps dans le travail (rythme, cadence, surcharge)	23,1	16,7
Violence psychologique	17,6	12,7
Facteurs économiques et sociaux	14,3	10,3
Contact avec le public et les usagers	11,0	7,9
Autres	8,8	6,3

Sources : Direccte, OR2S, InVS

Principales pathologies de la catégorie souffrance psychique

Pathologies	Rang	Effectif
Troubles du sommeil	1	24
Dépression, syndrome dépressif	2	23
Syndrome anxio-dépressif	3	12
Souffrance au travail	4	12
Troubles anxieux	5	9

Sources : Direccte, OR2S, InVS



Les autres pathologies signalées en maladies à caractère professionnel

Les troubles de l'audition

Les troubles de l'audition concernent 20 salariés vus en consultation au cours de la quinzaine, soit un taux de prévalence de 0,3 %. Ils sont quasi exclusivement représentés par les baisses de l'audition. Le taux de prévalence est très nettement supérieur chez les hommes (0,5 %). L'âge moyen des salariés est de 53,4 (\pm 5,9 ans). Ces troubles apparaissent à partir de 35 à 44 ans et le taux de prévalence est maximal chez les 55 ans et plus (1,5 %). Ils concernent quasi exclusivement les ouvriers (0,5 %) et plus de la moitié des salariés travaillent dans le secteur de l'industrie où le taux de prévalence est de 0,6 %.

Les maladies de la peau

Les maladies de la peau concernent 18 salariés, avec un taux de prévalence de 0,3 %. Elles correspondent essentiellement à des dermatites et eczémas. Ces pathologies affectent autant les hommes que les femmes. L'âge moyen des salariés est de 33,8 (\pm 12,3 ans). Le taux de prévalence est le plus élevé chez les moins de 25 ans (0,8 %). Ces pathologies concernent principalement les employés (0,5 %) et les ouvriers (0,3 %), affectant les salariés des secteurs des services aux particuliers (1,7 %) et de la construction (0,6 %).

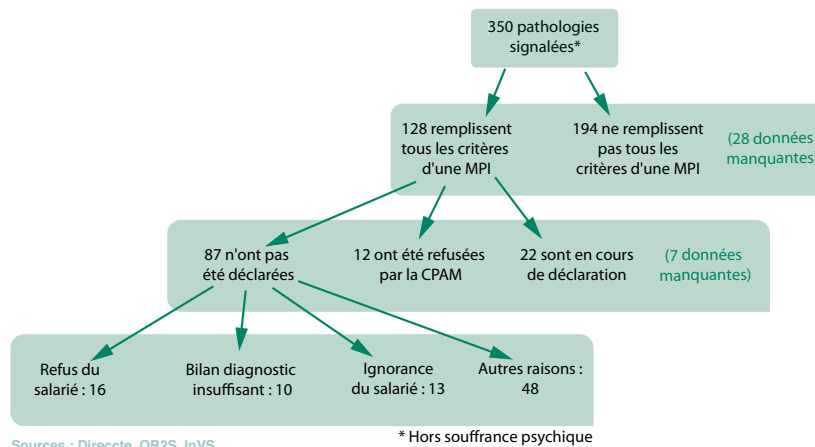
Les pathologies de l'appareil locomoteur en dehors des TMS et de l'arthrose

Ces pathologies, à type de douleurs articulaires et les pathologies méniscales, concernent 11 salariés reçus au cours de la quinzaine, soit un taux de prévalence de 0,2 %. Elles affectent autant les femmes que les hommes (0,2 %). L'âge moyen des salariés est de 44,6 (\pm 9,5 ans). Leur taux de prévalence est le plus élevé dans la classe d'âge 35-44 ans (0,2 %). Les ouvriers (0,3 %) sont les plus touchés ainsi que les salariés du secteur de l'agriculture (0,5 %).

L'arthrose

L'arthrose, une pathologie de l'appareil locomoteur, touche 8 salariés. Son taux de prévalence est de 0,1 %. Elle concerne majoritairement les mains et le rachis lombaire ou cervical. Les femmes (0,2 %) sont plus affectées que les hommes. L'âge moyen des salariés est de 45,9 (\pm 11,9 ans). Plus de la moitié des salariés concernés ont plus de 45 ans. Cette pathologie touche les employés (0,2 %) et les ouvriers (0,1 %), et concernent les secteurs des services aux particuliers (0,7 %) et de l'agriculture (0,5 %).

Les maladies professionnelles indemnissables (MPI)



Selon les médecins du travail, 39,8 % des pathologies signalées remplissent tous les critères d'un tableau de maladie professionnelle indemnissable et, parmi celles-ci, 71,9 % de ces maladies n'ont pas été déclarées et seraient indemnissables. Ces pathologies concernent pour 85,4 % d'entre elles les troubles musculo-squelettiques, pour 3,8 % les affections cutanées, les allergies oculaires et de l'appareil respiratoire (3,1 %), les pathologies de l'appareil locomoteur (3,1 %), les troubles de l'audition (3,1 %) et l'arthrose (1,5 %). Les pathologies ne remplissant pas tous les critères des tableaux de maladies professionnelles sont majoritairement les troubles musculo-squelettiques (76,3 %), les troubles de l'audition (7,2 %) et les affections cutanées (6,2 %). Rappelons qu'aucune pathologie mentale ne fait l'objet à ce jour d'un tableau de maladie professionnelle.

⇒ POUR EN SAVOIR PLUS

Surveillance épidémiologique des MCP en France - Dossier thématique InVS :
http://invs.sante.fr/surveillance/maladies_caractere_professionnel/default.htm

Synthèse

Les statistiques de maladies professionnelles publiées par la Sécurité sociale ne prennent pas en compte les pathologies non indemnisables liées à l'activité professionnelle des salariés. En conséquence, l'Institut de veille sanitaire et l'Inspection médicale du travail, service du ministère du travail, ont mis en place un dispositif de surveillance épidémiologique en milieu de travail des maladies à caractère professionnel (MCP). En Picardie, ce dispositif est décliné en coopération avec l'observatoire régional de la santé et du social.

La population des salariés reçus en visite de médecine du travail diffère significativement de la population des salariés picards. Ainsi, est constatée une représentation plus importante des hommes, des salariés de moins de 25 ans et de 45 ans et plus. Plus de la moitié des salariés vus pendant la quinzaine sont des ouvriers alors qu'ils ne représentent qu'à peine un tiers des salariés de la région. Par ailleurs, une surreprésentation des salariés du secteur de l'industrie et une sous-représentation des salariés du secteur administratif sont notées.

Avec plus de 400 salariés pour lesquels les médecins du travail signalent une ou plusieurs maladies à caractère professionnel, le taux de prévalence des MCP est de 6,2 %. À ce sujet, d'importantes disparités entre les salariés existent. Ainsi ce taux de prévalence est plus élevé chez les femmes (7,0 %) que chez les hommes (5,6 %), il est près de trois fois plus élevé chez les 45 ans et plus par rapport au moins de 35 ans, et près de deux fois plus élevé chez les ouvriers que chez les cadres et professions intellectuelles supérieures.

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) constituent la catégorie de pathologies la plus fréquente (prévalence 3,9 %) parmi les MCP. Près d'un tiers de ces troubles sont localisés au niveau du rachis. Les femmes (4,5 %) sont plus concernées que les hommes (3,6 %), le taux de prévalence est trois fois plus important chez les 45-54 ans que chez les moins de 25 ans. Les ouvriers (5,3 %) sont treize fois plus atteints que les cadres et professions intellectuelles supérieures (0,4 %). Les secteurs d'activité les plus touchés par les TMS sont les secteurs de l'agriculture, de la construction et de l'industrie. Les agents d'exposition les plus impliqués dans les TMS seraient les ambiances et contraintes physiques (près de 150 agents signalés pour 100 TMS), au premier rang desquels les contraintes posturales et articulaires et la manutention manuelle de charges (respectivement près de 80 et 50 agents pour 100 TMS).

La souffrance psychique (1,4 %) est la deuxième catégorie de pathologies par ordre de prévalence. Aucune pathologie mentale n'entre dans le cadre des tableaux de maladies professionnelles indemnisables (MPI). La souffrance psychique touche plus fréquemment les femmes (1,8 %) que les hommes (1,1 %). Son taux de prévalence est croissant avec l'âge. Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont quatre fois plus concernés que les ouvriers. Le secteur de l'administration est le plus touché (2,7 %). Les facteurs organisationnels et relationnels sont les premiers agents d'exposition impliqués dans la survenue des cas de souffrance psychique. Ainsi les « horaires et durée de travail » et les « dysfonctionnements managériaux et problèmes collectifs de travail » apparaissent tous les deux concernés à hauteur de 31,9 agents pour 100 pathologies de type souffrance psychique (soit 46,0 % pour les deux).

D'autres pathologies ont été signalées avec des taux de prévalence moindre. Ce sont notamment les troubles de l'audition (0,3 %), les maladies de la peau (0,3 %), les pathologies de l'appareil locomoteur (0,2 %) et l'arthrose (0,1 %).

Près de 4 pathologies signalées en MCP sur 10 remplissaient tous les critères de tableau de MPI. Parmi ces pathologies, plus de deux tiers n'ont pas été déclarés en MPI, le plus souvent en raison du refus du salarié, d'un bilan diagnostique insuffisant, ou par ignorance du salarié. Plus de 85 % de ces pathologies appartiennent aux troubles musculo-squelettiques.

Le dispositif de surveillance épidémiologique des maladies à caractère professionnel, initié en Picardie en 2009, permet d'enrichir les connaissances régionales sur le champ des liens entre santé et travail. La poursuite de ce dispositif (deux quinzaines prévues au printemps et à l'automne 2010) permettra d'approfondir encore ces données et de suivre dans le temps l'évolution des MCP.



MALADIE ET TRAVAIL EN PICARDIE

1^e quinzaine des maladies à caractère professionnel (avril 2009)

Ce document a été imprimé à 500 exemplaires en mars 2010.

Il a été rédigé par le Dr Florent Verfaillie, Émilie Blangeois (OR2S), le Dr Philippe Faillie, Christophe Level (Directe) et le Dr Madeleine Valenty (InVS).

Le Dr Catherine Doutrelot-Philippon (CHU d'Amiens) y a apporté son concours.

Ce travail a pu être mené grâce aux financements de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Picardie, de l'Institut de veille sanitaire et du Conseil régional de Picardie.

Les remerciements sont à adresser à l'ensemble des services de santé au travail et aux médecins participant à cette première quinzaine en Picardie ainsi qu'aux personnels les accompagnant. Sans eux, ce travail n'aurait pu être réalisé.

Directeurs de la publication : Joël Hermand, Dr Joseph Casile.

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Picardie

40, rue de la Vallée - 80000 Amiens - Tél : 03 22 22 42 42

Observatoire régional de la santé et du social de Picardie

Faculté de médecine 3, rue des Louvels - 80036 Amiens Cedex 1 - Tél : 03 22 82 77 24 - Fax : 03 22 82 77 41

E-mail : info@or2s.fr - Site internet : www.or2s.fr

